

ÉDITO

BON ÉTÉ, et BONNE SAISON !

À PROPOS D'ACCUEIL PAYSAN

Une communication inattendue, mais très efficace...

Accueil paysan invité à témoigner à l'émission de « Nos Terres Inconnues » le 10 avril 2018, émission diffusée sur France 2. Merci à Marie Gimenez, Accueil Paysan Gard.

Une rencontre, tout à fait fortuite, avec Frédéric Lopez m'amène à témoigner d'Accueil paysan sur le plateau de *France 2*, lors du débat réalisé à l'issue de la projection du film tourné l'automne dernier dans les Cévennes .

Frédéric Lopez, séduit par les Cévennes, est revenu en séjour à titre personnel. C'est à cette occasion que je l'ai accueilli seul, avec sa famille ou ses amis, à plusieurs reprises.

Lors de nos nombreux échanges, Frédéric Lopez nous a beaucoup parlé de cette première expérience de présenter un territoire et la vie d'une famille française. Une initiative toute aussi intéressante que ses précédents tournages réalisés à l'autre bout du monde.

Point de départ de ce projet, le constat de Michel Serres indiquant qu'il y a un siècle, 70 % de la population française travaillait la terre contre 1 % seulement aujourd'hui. Frédéric Lopez a été effrayé par ces chiffres. Cela signifie-t-il que cette terre, beaucoup ne la connaissent pas ?

C'est pourquoi il a souhaité pouvoir présenter une région où la nature reste préservée, où l'on y habite et où l'y vit du travail de la terre.

Cela a été une révélation pour lui de rencontrer des gens amoureux, passionnés, heureux, loin de la détresse économique et affective du monde agricole que l'on nous présente habituellement, même s'ils rencontrent parfois des difficultés. Ils trouvent le bonheur dans une vie simple et riche de sens.

Inévitablement, lorsque je lui parlé du mouvement Accueil paysan, il s'est montré très intéressé et a souhaité nous donner la parole.

Cela lui permettait de proposer aux téléspectateurs une alternative d'hébergement, afin que la famille Châtaigne, héroïne du film, ne soit pas importunée, car ils ne font pas d'accueil. Accueil paysan s'inscrit dans le même registre que le choix de vie fait par cette famille : pratique d'une agriculture paysanne, choix de vie, simplicité, etc.

Quinze jours avant la diffusion, Frédéric Lopez me recontacte pour me confirmer que le plateau post film aura bien lieu et qu'il me donne moins d'une minute pour présenter Accueil paysan. L'opportunité pour Accueil paysan d'être associé, lors d'une émission télévisée, à une heure de grande écoute, à l'image d'une famille paysanne heureuse, ayant créé une activité pérenne, et transmissible à l'un de leurs quatre enfants.

Frédéric Lopez ainsi que toute son équipe, nous ont accueillis et accompagnés avec bienveillance lors de la deuxième partie de soirée (débat), qui s'est déroulée à Paris, en direct de chez lui.

Même, si j'ai été frustrée de mon court temps de parole — j'aurais voulu en dire bien davantage —, cela reste une expérience positive, vécue dans une bonne ambiance et avec des gens sympas (les cévenols et l'équipe télé), presque comme à la maison.

Je me serai presque réconciliée avec la télévision..., non, quand même pas !

Marie Gimenez

Accueil paysan Gard.

EN RÉGION...

Terra-Gers : une expérience à mettre à l'honneur

Bienvenue sur Terra Gers®, au cœur du développement touristique durable gersois. Cette marque s'adresse à celles et ceux qui souhaitent que le mot vacances rime avec éthique et écotourisme.

Le Gers, département de campagne par excellence, veille depuis de nombreuses années à la protection de son environnement naturel, culturel et sociétal. Pour vous permettre d'organiser vos prochaines vacances durables dans le Gers, cœur de Gascogne et du Sud-Ouest, retrouvez toutes les adresses Accueil Paysan dans le Gers engagées dans la démarche Terra Gers.

http://www.vrai.tourisme-gers.com/ou_sejourner/gites_locations_terragers-208.html?t=1550

INITIATIVE

Mon journal paysan...

Me voici venir un peu moins rougissant vers toi pour te présenter le blog *Un an avant – journal paysan*, puisque l'ayant ouvert depuis un mois maintenant, il contient une petite diversité de contenu qui permet de commencer à appréhender l'objet hybride qu'il veut être : un témoignage de vie de petite paysannerie dans les Cévennes (ça ne se voit pas encore trop, mais ça arrive...) et des pensées diverses plus ou moins intimes, politiques, psychologiques, sociétales, etc. Comme son nom l'indique, ce que tu pourras y lire a été rédigé un an avant, et comme je continue aujourd'hui à écrire, il va de soi que dans un an, j'y publierai encore des articles. Le blog s'appréhende dans l'ordre chronologique (derniers posts visibles en premier, quelques-uns étant plus compréhensibles en ayant lu les précédents) ou par rubriques. On peut s'abonner pour être prévenu des nouvelles publications. On ne peut pas laisser de commentaires, mais m'écrire en utilisant le formulaire contact. On ne peut pas "laïker ni rézosocioter", c'est volontaire. Tu n'y trouveras pas non plus de publicité.

Merci de faire suivre le lien à tes connaissances susceptibles d'être intéressées par ce qui se passe sous le crâne d'un petit paysan-auteur-dessinateur-rêveur en Cévennes !

Bonne lecture !

Jonas (30), *alias* Balthazar Kittler-Sagnol (dit Zazar)

journalpaysan.org

NOUVEAUTÉ

Sur les traces des templiers avec Accueil paysan en VTT électrique

Découvrez les châteaux, montagnes et villages ensoleillés du Pays cathare, ainsi que ses gorges, rivières et panorama à couper le souffle lors d'un séjour itinérant exceptionnel en VTT à assistance électrique.

4 jours — 3 nuits — 3 étapes en VTT.

En couple, en famille ou entre amis, partez à la découverte d'une terre chargée d'histoire et de légendes. Dans un paysage parsemé de reliefs capricieux, portant sur leurs crêtes les fameuses citadelles du vertige, empruntez des routes et chemins sinueux très peu fréquentés. Les beaux villages du sud de la France, ainsi qu'une nature sauvage et délicieuse n'attendent plus que vous.

À chaque étape, vous serez accueillis par des paysans ou acteurs ruraux qui participent au développement, à la valorisation de l'espace rural et à un tourisme équitable. Vous serez accueillis

par des femmes et des hommes engagés qui vous feront découvrir, sur leur lieu de vie, leur terroir, leur savoir-faire au travers de leur regard, de leurs gestes, de leurs mots.

C'est par la visite de leur ferme, la présentation de leurs activités et la dégustation de leurs produits qu'ils vous transmettront leur passion pour le monde rural.

Pendant ce séjour, vous aurez le plaisir de pratiquer le VTT avec des vélos électriques de qualité qui vous feront (re) découvrir le plaisir de pédaler. Grâce aux bons conseils de Guillaume, votre loueur de vélos, vous profiterez pleinement de votre randonnée. Sortez des sentiers battus et découvrez les Hautes-Corbières d'une manière inouïe.

Retrouvez la plaquette :

<https://www.accueil-paysan-occitanie.com/wp-content/uploads/2018/05/VTT-de%CC%81pliant.compressed.pdf>

Retrouver le détail des prestations pour réserver :

<https://www.accueil-paysan-occitanie.com/wp-content/uploads/2018/05/Accueil-Paysan-VTT-Electrique.pdf>

MOBILISATION

Glyphosate : on s'engage CONTRE

Court compte-rendu du procès tenu le 6 juin 2018 des douze faucheurs volontaires qui avaient barbouillé des bidons de désherbant à base de glyphosate en promo dans le magasin Bricomarché de Lézignan le 19 juin 2016.

Parti ce matin de bonne heure pour être à 8 h 30 au procès des faucheurs à Béziers. Arrivé trop tard, je n'ai pu rentrer que vers 9 h 30 à l'occasion de la sortie de quelques militants venus rendre compte du début des débats à la foule de sympathisants qui attendaient à l'extérieur. En première partie, celle à laquelle je n'ai pu assister, il a été demandé au tribunal de saisir, comme cela a été fait au procès de Foix, la Cour européenne de justice sur quatre questions à propos du glyphosate. Le procureur s'est prononcé contre, mais la juge a mis en délibéré. En seconde partie, la juge a procédé à audition attentive des prévenus qui avaient presque tous un tee-shirt blanc avec inscrit en gros leur taux de glyphosate dans les urines. Ils se sont présentés comme des lanceurs d'alerte, accomplissant une action symbolique et non violente, faute de voir les pouvoirs publics légiférer. Rappelons que Ségolène Royal elle-même avait préconisé en février 2016 l'interdiction de la vente libre des produits à base de glyphosate. Le tribunal a ensuite auditionné les témoins présentés par la défense. Parmi eux, un vigneron atteint de la maladie d'Alzheimer, reconnue maladie professionnelle en relation avec l'emploi du glyphosate par la MSA, ainsi qu'un médecin de PMI qui constate de plus en plus de maladies chez les jeunes enfants. L'avocat de Bricomarché a demandé des dommages et intérêts à hauteur de 12 500 € et le procureur a requis un mois de prison avec sursis pour « vandalisme » à l'encontre de chacun des prévenus, même s'il peut comprendre, sur le principe, la dangerosité des produits en question. L'avocat de la défense, lui, a plaidé la relaxe à cause de « l'état de nécessité » dans lequel les pouvoirs publics ont placé les prévenus qui ont tous un taux de glyphosate dans leurs urines largement supérieur à la dose admissible et qui voient les produits toujours en vente libre. Délibéré au 4 juillet à 8 h 30 au même tribunal.

Stéphane
la Maison Jaune, 11500 Quirbajou

ACCUEIL SOCIAL

Retour d'expériences d'accueil avec la Maison de la Juine

Le 22 février, nous avons répondu à la demande de la Maison de la Juine, cherchant des lieux d'accueil pour des jeunes ayant « *exprimé leur envie de partir en vacances à la ferme.* »

Le 23, le lendemain donc, nous avons accueilli Rémy et Niamat. Cet accueil s'est fait dans l'urgence, sans véritable préparation ni communication préalable ni relais (nous avons croisé l'éducatrice qui les a accompagnés moins de 10 minutes).

Il s'est rapidement avéré que Rémy et Niamat avaient choisi d'être en famille d'accueil (ce que nous ne sommes pas), mais pas particulièrement à la ferme, afin d'éviter du collectif pendant leurs vacances. L'isolement de notre ferme leur a déplu. Ils étaient en recherche constante de « monde » à voir et de « ville ». Nous nous sommes retrouvés sans projet d'accueil pour eux et nous avons tenté de les « occuper » au mieux en fonction de notre lieu et de notre activité, mais ni les activités à la ferme ni les promenades en campagne ne les tentaient.

Compte tenu de ce contexte, le séjour s'est dans l'ensemble bien passé. Tous deux étaient agréables dans la relation et ont spontanément fait les tâches collectives (mettre et débarrasser la table), et n'ont jamais refusé nos demandes d'aide.

Rémy s'est montré respectueux des règles, même s'il a fallu les rappeler parfois, et attentif aux autres, autant à Niamat qu'à nous.

Niamat était lui aussi respectueux des règles, même s'il tentait toujours de négocier davantage, par jeu parfois, semble-t-il. Il a rapidement été à l'aise dans la maison, spontanément participatif (à la cuisine notamment) et a pris l'initiative de nous préparer à manger par deux fois.

À l'issue de ce séjour, nous nous posons la question de savoir si pour ce type d'accueil (vacances à la ferme, sans choix de la part du jeune), il ne serait pas mieux d'accueillir un seul jeune à la fois afin qu'il soit plus enclin à participer aux activités du lieu plutôt que de faire corps avec son camarade pour toute autre chose.

Laurence Sruh
www.camping-mouton-noir.fr
05 62 07 04 04/06 85 59 23 75

J'ai envie de me lancer en 2019 !

Trois journées pour se former, maîtriser et se doter des outils adéquats : deux jours et demi en présentiel (formation collective) et une demi-journée chez vous, en échange individuel.

Lieu : actuellement, une session audoise est prévue, mais possibilité de créer d'autres groupes à partir de six personnes sur un même territoire.

Cette formule de formation a été testée fin 2016, les premiers accueils ont eu lieu en 2018. Pour l'instant, tous les retours sont positifs. Ce que nous vous proposons a donc été testé et approuvé par d'autres porteurs de projet, actuellement en activité. Les délais de mises en œuvre sont aussi raccourcis entre formation et premier accueil.

Ivan, primo accueillant : « voilà, tout est bien passé avec notre premier accueil social. C'était intense et fatigant, mais très enrichissant aussi. »

Contenu de la formation "Développer l'accueil social : accueillir un mineur"

Prérequis

Avoir un lieu d'accueil (chambre au sein de la maison familiale)

Déroulé

Module 1 (premier après-midi) : Connaître les contraintes/potentialités d'une activité d'accueil social à la ferme d'un mineur sans accompagnateur.

Qu'est-ce que l'accueil social ? (un terme pour plusieurs réalités.)

Réglementation, agrément, convention, quelle démarche ? Présentation des outils existants et opérationnels.

Témoignage d'un agriculteur.

M2 et M3 : Savoir identifier l'organisation nécessaire et apprendre à préparer l'accueil d'un mineur.

Présentation d'une institution (son environnement, son cadre légal, etc.). Langage professionnel et cadre de référence. Les spécificités du milieu agricole et l'importance du lien à la terre.

L'arrivée du jeune : l'accueillir, poser le cadre de l'accueil familial, apprendre à le connaître (les premières heures sont décisives...).

M4 et M5 : Apprendre à organiser un séjour de mineur à la ferme et lever les dernières appréhensions : savoir réagir en cas de problème. Définir s'il y a des objectifs attachés à ce séjour (rupture avec le quotidien, découverte d'un autre mode de vie, etc.).

– gérer les temps structurants de la journée : le lever, les repas, etc.

– organisation de la journée : gestion des temps libres/des temps d'activité.

– décryptage du langage professionnel : qu'est-ce qu'un mineur à risque, avec des troubles de l'attachement, déscolarisation, tenues vestimentaires excentriques, etc.

– la gestion des « externes » : télévision, Internet et téléphone portable.

– La prise de médicaments.

– et les problèmes plus importants : les fugues, la violence...

Ces modules se veulent très pratiques.

M6 : temps individuel sur le lieu d'accueil pour aider à la mise en place des actions préconisées tout au long de la formation. Identifier les facteurs de freins/opportunités.

PRATIQUE

Au secours, j'ai peu de locations !

Que faire en dernière minute ?

- Faites passer le mot à vos voisins, collègues. Certaines structures sont plus anciennes et donc plus connues et peuvent également vous renvoyer des demandes.
- Dites-le à votre office du tourisme.
- Dites-le à Accueil Paysan Occitanie, nous pouvons le mettre en gros sur notre page Facebook.

- Faites un geste commercial dans votre communication pour cette semaine vide alors qu'elle devrait être pleine ! Cela peut fonctionner.
- Rabattez-vous sur des sites très grand public : leboncoin et plateformes autres

Quelques questions à se poser :

- Est-ce la première fois que cela vous arrive ou cela devient-il récurrent ?
- Avez-vous bien rempli votre fiche dans les différents sites Internet où vous êtes référencés ? Ne soyez pas avare dans vos textes de présenter de détailler vos productions, votre structure, les activités à faire sur place et à proximité, et toujours les accompagner de photos. Donnez envie aux personnes de venir chez vous. Mettre en valeur tous les “plus” de votre structure par rapport aux autres. Proposez également la possibilité de nourrir les animaux de la ferme, d’accompagner à la traite, de cueillir les fruits et ramasser les légumes...
- Avez-vous mis des photos qui « donnent envie » ? Il est primordial que l’internaute puisse se projeter sur la structure : photos non pixellisées, photo avec du monde dessus pour dynamiser la situation, photo avec les lumières du matin ou du soir (éviter aux heures où le soleil est au zénith afin d’éviter les « brûlés » : exemple : ciel tout blanc sur la photo alors que le ciel est bleu.
- Avez-vous un site Internet ? Si oui, est-il à jour ? [prix de l’année, contact, etc.]
- Utilisez-vous les réseaux sociaux ?
- Avez-vous reçu des avis négatifs sur votre structure ? Si oui, avez-vous apporté des réponses à ces avis ?
- Avez-vous un répondeur téléphonique ? Si oui, le message du répondeur est-il accueillant et propose-t-il un second numéro pour vous joindre ?
- Quel est votre délai de réponse face à une demande mail/téléphonique ? Plus votre réponse est rapide, plus vous aurez de chance de concrétiser la demande.

ÉCONOMIE

Les enjeux du mariage Gîtes de France – Clévacances

Annoncé la semaine dernière, le possible mariage des Gîtes et du réseau Clévacances marque un tournant dans l’histoire de ces deux réseaux. Des enjeux importants leur font face et l’avis des propriétaires pourrait...

Lire la suite <https://blog.elloha.com/2018/07/14/rapprochement-gites-de-france-clevacances/>

FORMATION

Développer la biodiversité sur sa ferme par l’élevage d’une colonie d’abeilles

Impression d’un stagiaire à la suite de la formation de trois jours

Pendant ces trois jours, Xavier nous a transmis sa passion. Il nous a montré sa façon de travailler avec ses abeilles pour que nous puissions nous aussi produire notre miel dans un avenir plus ou moins lointain et contribuer à la sauvegarde des abeilles.

Merci encore pour ce partage passionnant.

Brigitte

Une nouvelle session est prévue au printemps 2019, les préinscriptions sont ouvertes.

Photo Abeilles.

En septembre, 2 rendez-vous « alternatifs » pour Accueil Paysan 32

Alternatiba, mouvement citoyen pour le climat et la justice sociale, se lance dans un nouveau projet de mobilisation : le tour alternatiba 2018. Parcourant 5800 km de Paris à Bayonne, du 9 juin au 6 octobre 2018, sur des vélos multi-places, symboles de solidarité, de transition sociale et écologique, ce tour ira à la rencontre des porteurs d'alternatives sur le territoire, mettra en lumière les lieux de résistance face aux projets climaticides et formera les personnes à l'action non-violente.

Chaque midi et chaque soir, l'équipe du tour alternatiba s'arrêtera dans un village ou une ville.

Le vendredi 28 septembre, l'équipe partira de Toulouse pour rejoindre Auch, le soir en faisant étape à Cologne le midi.

Accueil Paysan 32 participe à l'organisation de cette étape de mi-journée à laquelle seront également associées d'autres associations et structures : le café associatif l'Ouverture, le comptoir des Colibris, des producteurs tel que la brasserie Jean Brasse, Solidarité Migrant-es Portes de Gascogne, Confédération Paysanne...

Cette étape sera l'occasion d'organiser un « village des alternatives », qui se poursuivra jusqu'au soir. L'organisation est encore en construction : sont discutés l'organisation d'un marché de producteurs et productrices avec repas sur place, une conférence sur urgence climatique et migrations climatiques, des stands d'informations et de pratiques alternatives (déchets, construction...), de la musique.

Accueil Paysan, de par son ancrage à la terre, sa défense de l'agriculture paysanne, de l'emploi en milieu rural, son engagement dans le développement durable, sa pratique d'accueil fait d'ouverture, d'échange et de solidarité, représente une alternative, une autre vision de la société. C'est pourquoi l'association départementale Accueil Paysan du Gers a toute sa place dans l'organisation de cette journée.

Deux jours après, le dimanche 30 septembre, nous nous retrouverons aux automnales de Monfort organisées par l'ADEAR du Gers puisqu' Accueil Paysan 32 y tiendra un stand pour la première fois. Cette foire aux plantes permet aux jardiniers et jardinières de

s'approvisionner auprès de producteurs locaux, qui travaillent en agriculture paysanne, respectueuse du local, de la terre, des hommes et des femmes. Cette journée est aussi l'occasion de découvrir des techniques de jardinage respectueuses de l'environnement, de faire découvrir les richesses du monde végétal grâce aux nombreuses animations agricoles prévues par les associations présentes.

Programme prévisionnel de formation septembre-décembre 2018

[Possibilité de dupliquer dans d'autres départements, si nombre de stagiaires suffisants !]

- Jeudi 20 septembre : journée complémentaire dans les Pyrénées-Orientales sur l'apiculture. Objectif : préparer l'automne et l'hivernage.
- Lundi 8, mardi 9 et mardi 16 octobre : développer l'accueil social : l'accueil d'un mineur.
- Mardi 6 novembre : La géologie audoise.
- Jeudi 8, vendredi 9 et samedi 10 novembre : éduquer ses chevaux en utilisant les savoirs éthologiques.

À programmer :

- ERP et mise en accessibilité [en collaboration avec l'Adear de l'Aude].
- Normes, stockage et potabilisation de l'Aude [en collaboration avec l'Adear de l'Aude].
- Être éleveur : vivre avec les animaux, de la naissance à la mort.
- Diversification agricole et pluriactivité : avec l'Afocg 11.

Rappel des dates nationales :

- 12 et 13 septembre : journée de réflexion sur la communication d'Accueil paysan – PARIS.
- 2, 3 et 4 octobre, journées communes Accueil paysan/Civam sur l'accueil social – NORD.
- 17, 18 et 19 octobre, journées responsables associatifs/animateurs – AUDE.
- 27, 28 et 29 novembre : Rencontres nationales à Angers

RÉGLEMENTATION

Le RGPD, c'est quoi au juste ?

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est une nouvelle réglementation pleinement applicable depuis le 25 mai 2018. Cette loi a pour but d'encadrer la collecte, le stockage, l'utilisation et la sécurisation des données personnelles.

Quels sont ses objectifs ?

Le RGPD poursuit trois grands objectifs :

- Rassurer les consommateurs et leur donner une plus grande maîtrise ainsi qu'un plus grand pouvoir sur les informations qu'ils confient à une organisation ;
- Sensibiliser l'ensemble des acteurs réalisant des traitements de données sur l'importance de la protection des données personnelles ;
- Offrir un cadre général pour harmoniser les lois nationales portant sur la protection des données des états de l'UE.

Quels sont les grands principes du RGPD ?

Le RGPD vient imposer de nombreuses obligations dérivées de plusieurs principes. Parmi les plus importants d'entre eux, on peut citer :

- Principe de minimisation : ne récolter que les informations nécessaires à la réalisation de la finalité du traitement (non aux données superflues) ;
- Principe de communication : informer les personnes concernées sur l'usage qui sera fait de leurs données (destinataire, finalité, conservation) ;
- Recueil du consentement : les données doivent être recueillies avec le consentement exprès des personnes concernées ;
- Droit d'accès et droit à la portabilité : les personnes concernées peuvent accéder à tout moment à leurs données. Elles peuvent en demander la modification, le transfert ou la suppression. Elles peuvent également s'opposer à certains types de traitement.
- Droit à l'information : en cas de violation ou détérioration des données, le responsable du traitement doit en informer rapidement la personne concernée ;

Qui est concerné par le RGPD 2018 ?

8 juin 2018

Le RGPD ou Règlement Général sur la Protection des Données est la nouvelle réglementation européenne qui va régir la manière dont les entreprises vont gérer les données personnelles qu'elles manipulent. Ce règlement a une application assez large, peut-être même que vous êtes concerné par le RGPD sans le savoir. Quelques précisions s'imposent donc : qui sont les organismes concernés par le RGPD ?

Intertitre Toutes les organisations réalisant des traitements de données à caractère personnel

Toutes les organisations réalisant des traitements de données à caractère personnel de citoyens européens sont concernées par le RGPD, quelle que soit leur localisation. Pour rappel, on entend par données personnelles « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. » Les exemples les plus proches : nom, adresse, adresse IP, identifiant, matricule, n° tél., etc.

La notion de données personnelles recouvre un champ très vaste, et rares sont les organisations qui ne manipulent pas ce type de données. Ainsi, une entreprise qui manipulera les données de son

personnel ou qui recueillera des informations sur ses clients sera soumise au RGPD, y compris les entreprises en BtoB (données de "contacts" par exemple).

Le secteur d'activité n'a pas d'importance

Le traitement de données personnelles rassemble diverses notions : collecte de données, stockage, analyse... Et le secteur d'activité de l'entreprise ne compte pas, à partir du moment où une entreprise manipule des données à caractère personnel d'un citoyen européen, elle sera soumise au RGPD, et ce même si ce type de traitement ne constitue qu'une activité secondaire. Les sous-traitants sont également concernés au même titre.

Les petites entreprises comme les grandes

Le respect du RGPD est également obligatoire, quelle que soit la taille de l'entreprise. Il existe cependant un allègement pour les entreprises employant moins de 250 personnes. Pour ces entreprises, la tenue d'un registre des activités de traitement n'est pas obligatoire.

Mais cette exception ne s'appliquera pas :

Si l'entreprise en question réalise de manière systématique des traitements présentant des risques importants pour les droits et libertés des personnes concernées ;

Si le traitement porte sur les données décrites au paragraphe 1 de l'article 9 du RGPD : origine raciale ou ethnique, opinions politiques, convictions religieuses ou philosophiques, appartenance syndicale, données génétiques, données biométriques, données sur la santé, données sur la vie sexuelle ;

Si le traitement porte sur des informations relatives à des condamnations pénales ou à des infractions.

Ou si l'entreprise opère des traitements récurrents ou non occasionnels (ex. : paie !)

Les entités publiques sont aussi concernées

Le RGPD ne concerne pas seulement les entreprises privées, les entités publiques comme les hôpitaux et les administrations ou collectivités sont également concernées.

Le principal critère d'application du RGPD : le ciblage des citoyens européens

Si l'on synthétise, le principal critère d'application du RGPD est en réalité le ciblage des citoyens européens. Le RGPD s'appliquera lorsqu'une entité réalisera le traitement de données d'un citoyen européen et ce, qu'elle appartienne au secteur public ou privé, quelle que soit sa taille, quel que soit son secteur d'activité, quel que soit son lieu d'implantation (UE ou hors UE)... Le RGPD s'appliquera à partir du moment où des données personnelles de citoyens européens seront en jeu. Cette règle vaut également pour les sous-traitants de l'entreprise.

RGPD et Emailing : le consentement de vos utilisateurs est la clé

Les techniques marketing font partie de l'une des principales cibles du RGPD. Depuis le 25 mai 2018, elles sont fortement encadrées. Et vos campagnes d'e-mailing n'y échappent pas. Elles doivent à présent être conçues pour respecter le consentement des utilisateurs. Comment ? La réponse en 5 points :

– fini les cases précochées : le consentement doit être manifesté par un acte positif

Avec le RGPD, pour que le consentement soit valide, un utilisateur doit le donner de manière exprès et libre. C'est-à-dire à travers un acte positif (en cochant une case non cochée, en cliquant sur un lien). Les cases précochées et toute autre action qui suppose l'inaction de l'internaute ne sont donc plus valides.

– séparez les demandes de consentement des autres conditions de vos e-mailings

En vertu du RGPD, le consentement pour l'e-mailing marketing doit être donné de manière libre et éclairé. Ce ne sera le cas que si l'utilisateur n'a pas eu le choix de s'abonner ou non. Donc, si par exemple vous conditionnez le téléchargement d'un livre blanc par l'inscription à une newsletter, vous n'avez pas donné le choix à l'internaute, donc son consentement n'a pas été donné librement. Le consentement à un e-mail marketing doit être séparé du consentement à un autre service ou produit que vous proposez.

– conservez toujours une preuve du consentement de vos e-mailings

En plus des règles liées à la façon de recueillir le consentement, le RGPD vous oblige également à établir un registre des consentements. Ce registre prouvera que vous avez collecté le consentement de vos clients de la bonne manière. Il doit contenir au moins les informations suivantes :

- Les informations des personnes qui ont donné leur consentement ;
- La date à laquelle elles ont donné leur consentement ;
- Le procédé utilisé pour obtenir le consentement et la manière utilisée par les personnes pour le donner (formulaire, passage à la caisse, etc.).

– facilitez le retrait du consentement

Le RGPD vous oblige à donner à vos abonnés la possibilité de refuser vos e-mails. Ainsi, chacun de vos mails marketing doit être accompagné d'une option de désabonnement. Et le désabonnement doit être simplifié. Il ne doit pas :

- Nécessiter des frais ;
- Requérir d'autres informations qu'une adresse mail ;
- Nécessiter la connexion à un compte ;
- Nécessiter la visite d'une autre page.

Sachez qu'un processus de désabonnement complexe peut engendrer des plaintes et ainsi conduire à la conformité avec le RGPD. Plus encore, cela aura des conséquences sur l'image de votre entreprise et vos statiques de délivrabilité.

– faites un état des lieux de vos pratiques d'e-mailing

Avant de revoir vos pratiques d'e-mailing, vous devez faire un état des lieux de celles que vous utilisez actuellement. Pour ce faire, procédez par étape : faites l'inventaire de vos contacts existants. À partir de votre liste, déterminez lesquels de vos contacts ont déjà fourni un consentement conformément aux nouvelles règles du RGPD. Pour les consentements que vous n'avez pas obtenus selon les nouvelles normes, vous devrez mener une campagne qui consistera à redemander leur consentement.

Plus d'info : <https://www.dpms.eu/rgpd/rgpd-emailing-etre-conforme/>

RGPD = OK je n'ai rien compris. Avez-vous des modèles ?

Retrouvez ci-après des exemples à adapter selon votre situation.

Nous tenons à rappeler que ce sont des trames à affiner selon chaque situation afin d'être « conforme » aux situations présentées dans les articles précédents ! Aucune évaluation de ces trames n'a été demandée à la CNIL !

Situation 1 : Protection des données – e-mailing

Chers accueillis,

Conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données [RGPD], nous vous informons que votre adresse e-mail figure dans notre base de données.

Nous vous informons que vos données personnelles sont conservées dans une base de données/dans un fichier [l'une ou l'autre appellation selon votre situation] interne à notre structure, et qu'elles sont exclusivement destinées à vous transmettre des actualités/des vœux/des promotions/des commandes de produits de notre ferme, par l'intermédiaire d'une lettre d'information/d'un formulaire en ligne/d'un mail en Copie cachée [Cci].

Vous pouvez exercer vos droits d'accès et rectification en vous désinscrivant directement en bas de cet e-mail, ou par simple courrier électronique à :

monpaysan@cest-le-meilleur.com

Merci de votre attention.

Salutations paysannes,

La ferme XXX

Situation 2 : Protection des données – e-mailing ++ [plus complet selon vos utilisations]

Niveau 1 de l'information : diffusé dans le pied de page du mail, lors du premier contact avec la personne désireuse de s'informer sur le lieu d'accueil

Les données conservées n'ont pas d'autre usage que de vous transmettre des renseignements, de la documentation ou d'autres informations en lien avec votre demande.

Dès lors que vous ne donnez pas suite à notre première réponse, vos données seront supprimées dans les 3 mois, pouvant aller à 6 mois. Vos données seront archivées et non utilisées.

Dès lors que vous donnez suite à notre première réponse, vos données pourront être utilisées dans nos listes de diffusion ou outils nous concernant.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données [cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits].

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : la ferme XXX : monpaysan@cest-le-meilleur.com

Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et vos droits, rendez-vous sur le lien ci-après [niveau 2 de l'information] : www.fermedeXXX.com/RGPD-niveau_2

Niveau 2 de l'information : diffusé dans les documents d'information/réservation/vente de produits

Objet du traitement [finalité et base légale] :

La ferme du XXX, dont le siège de l'exploitation est basé au lieu dit XXX – XXXXX - France.

Outils concernés :

- 1- Utilisation des données collectées par mail/téléphone/fax/papier, sur une personne déjà venue sur site ou désireuse de séjourner, de visiter, de découvrir, de consommer, d'acheter des produits fermier ou artisanaux.
- 2- Utilisation de vos données : les textes, images, sons, vidéos que vous avez pris durant votre passage dans la structure et que vous aurez transmis au représentant légal d'accueil/agricole, pourront être utilisés, s'il le désire, dans le cadre de la promotion de sa structure d'accueil, sur ces propres supports de communication [dépliant, site Internet, etc.] et également pour la promotion de sa structure sur des sites ou plateformes Internet tiers, de type : Accueil paysan, Trip advisor, etc.
- 3- Utilisation de vos données dans nos listes de diffusion, concernant **notre structure** :
 - a. Commande de produits paysans/artisanaux
 - b. Un évènement
 - c. Souhaitez des vœux : fin d'années, anniversaire ou autres. *Ex. : « La ferme XXX vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et nous espérons vous revoir très rapidement sur notre structure. »*
 - d. Une promotion sur les tarifs de nos produits, hébergements, repas ou autres.

Utilisation de ses données ont pour objectif de conserver et d'entretenir notre lien commercial.

Les supports [autre que vos contacts] que vous nous avez transmis ont pour objectif la valorisation/promotion de notre structure auprès du grand public au format : verbal/numérique/digital/papier.

Vos données n'ont pas pour objet d'être utilisées pour une activité ou un projet autre qu'en lien direct avec la ferme XXX.

La base légale du traitement est l'intérêt légitime [cf. [article 6.1.f](#)] du Règlement européen sur la protection des données).

Catégories de données :

- **Les données à un usage externe** (visible par tous, selon le support de communication utilisé) : livre d'or, textes, images, sons, vidéo
- **Les données à usage interne** (pour nos listes de diffusion) : prénoms, nom, adresse, code postal, ville, département, région, pays, téléphone principal, téléphone secondaire, téléphone mobile, fax, site Internet, E-mail principal, E-mail secondaire.

Divulgarion à des tiers : Nous ne vendons, n'échangeons et ne transférons pas vos informations personnelles à des tiers.

Protection des informations

Nous mettons en œuvre une variété de mesures pour préserver la sécurité de vos informations personnelles. Nous utilisons des codes de sécurité, pour protéger les informations sensibles transmises en ligne ainsi que la mise en place de l'HyperText Transfer Protocol Secure (HTTPS).

Nous protégeons également vos informations hors ligne. Le responsable légal et les associés de la structure, qui ont besoin d'effectuer un travail spécifique (par exemple, la facturation ou une activité de service) ont accès aux informations personnelles identifiables. Les ordinateurs, disques externes et serveurs utilisés pour stocker des informations personnelles identifiables sont conservés dans un environnement sécurisé.

Destinataire des données : le représentant légal de l'exploitation

Durée de conservation des données : 5 ans renouvelables, si vous prenez contact avec la ferme XXX. Si aucun contact ne s'est produit durant ces 5 ans, les données seront automatiquement supprimées (Interdit de conserver « à vie » les données, obligation de donner une échéance).

Vos droits :

Vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (cf. cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : la ferme XXX : monpaysan@cest-le-meilleur.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés et suite notre réponse, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Situation 3 : Protection des données – e-mailing, base de données plus importante qu'une adresse e-mail.

Dans la situation 3, comme pour Accueil paysan, il vous faudra télécharger (facultatif, mais fortement recommandé) le logiciel libre PIA, de la CNIL. Chronophage, demandant de nombreux éléments sur la gestion des risques liés à la sécurité de données de tierces personnes. Une fois rempli, il vous faudra demander une évaluation de la CNIL (intégré dans le logiciel) avec d'obtenir un retour positif ou négatif sur votre « démarche qualité ». Accueil paysan Occitanie vient de le réaliser et attends le retour de l'évaluation de la CNIL.

Logiciel : <https://www.cnil.fr/fr/outil-pia-telechargez-et-installez-le-logiciel-de-la-cnil>

Plus d'information sur la CNIL et la loi RGPD : <https://www.cnil.fr/fr/rgpd-en-pratique>

PRATIQUE

Votre site est-il sécurisé ?

Vous avez un site Internet, votre site est-il sécurisé par le protocole HTTPS ? Désormais, Google Chrome point du doigt les sites web en HTTP non sécurisé. Le HTTPS devient la norme sur Chrome, le HTTP est sanctionné.

Le 25 juillet 2018, Google a mis à jour Chrome dans sa version 68. C'est la première version qui affiche publiquement qu'un site n'est pas sécurisé. Un changement de philosophie par rapport à ce qui se faisait avant où Google préférait montrer les sites dits « sécurisés ». Chrome 68 est un premier pas vers ce nouveau paradigme.

Cela fait des mois que Google milite activement pour le passage des sites web au HTTPS. Cette évolution du protocole HTTP qui vous permet d'accéder aux sites web est plus sécurisée pour l'utilisateur (S signifiant tout simplement secure) dans la mesure où elle authentifie l'intégrité du site web visité et chiffre les informations échangées entre le site et l'internaute.

Sous Chrome 68, le petit bouton d'information qui alertait sur le côté non sécurisé d'un site est devenu un « Non sécurisé » bien visible. Le site de l'éducation nationale en France ou celui du Parlement européen sont concernés.

Si l'intention de transformer la sécurité en norme de Google est louable, il faudra veiller à ce que cette sécurité ne soit pas entendue comme absolue par l'utilisateur. Par exemple, un site qui pourrait proposer le téléchargement de logiciels vérolés ou bourrés de malware pourrait être « Sécurisé » s'il est en HTTPS.

Aujourd'hui, quand vous visitez Numerama, Chrome vous indique que le site est sécurisé, en toutes lettres et en vert. En septembre, cette mention disparaîtra : seul le petit cadenas restera affiché pour signifier qu'un site utilise bien le HTTPS. En octobre, pour Chrome 70, ce sont les sites qui ne sont pas en HTTPS qui seront affublés d'un gros Non sécurisé rouge bien visible où se trouve aujourd'hui l'information en gris. Plus tard, il est possible que Google enlève le cadenas des sites en HTTPS, comme le montre le visuel ci-dessous diffusé par l'entreprise.

Ne plus afficher la sécurité des internautes peut paraître contre-intuitif et en décalage par rapport au besoin croissant de transparence sur Internet. Et pourtant, l'argument de Google tient debout : aujourd'hui, le géant estime que l'utilisation du HTTPS devrait être une option par défaut et que la sécurité des données des utilisateurs devrait être banale – la mise en place de ce certificat est plus simple en 2018 qu'il y a quelques années. Dès lors, il a choisi d'invisibiliser le HTTPS et de punir les sites qui n'ont pas adopté cette norme par une mention visuelle. Les responsables techniques ont jusqu'à octobre pour adapter leurs sites... au risque d'effrayer les internautes.

<https://www.numerama.com/tech/375275-google-chrome-et-le-https-ce-qui-va-changer-a-la-rentree-pour-les-sites-non-securises.html#commentaires>

Passer son site en HTTPS est devenu une « obligation » en 2018 pour Google

Les enjeux qu'implique cette décision de Google sont donc incontestables.

Quels impacts ? On vous en parle.

Un impact sur le marketing des sites concernés

L'apparition de cette mention aura tout d'abord un impact indéniable d'un point de vue marketing.

Comme on le disait plus haut, les utilisateurs commencent à prendre conscience des risques d'une navigation sur un site non sécurisé.

Ils savent maintenant qu'un site sécurisé, comme indiqué par ce petit cadenas vert, garantit l'authenticité du site, mais aussi la sécurité et la confidentialité des informations qu'ils y laisseront.

La mention "not secure" d'un site fera certainement fuir les internautes.

On pourrait croire, à tort, qu'une telle mention n'aura aucun impact sur le comportement des utilisateurs puisque ces derniers ne s'alarmeraient déjà pas en l'absence de la mention "secure" d'un site. Pourtant, psychologiquement parlant, il y a un immense fossé entre le fait de voir une mention qui met en garde contre l'accès d'un site et ne rien voir du tout.

Soyons honnêtes, auriez-vous envie de vous rendre sur un site qui affiche cette mention dans la barre d'adresse ?

Tout le monde préfère surfer sur un site et une connexion sécurisée. Triangle rouge ou simple mention grise, qui sait quelle surprise nous réserve Google.

Un impact sur le SEO de ces sites

Concrètement, Google ne mentionne aucun impact sur le référencement naturel des sites en HTTP. Mais soyons réalistes, un impact sur le référencement SEO d'un site découle naturellement de l'impact sur le marketing de ce site.

Si les visiteurs fuient un site, le trafic de celui-ci se verra en baisse. Ou encore, son taux de rebond sera en hausse et comme vous le savez certainement, pour Google : taux de rebond élevé ou faible trafic = site peu pertinent.

Or, tout site jugé non pertinent perd en positionnement sur les pages de recherches Google. C'est la loi d'Internet.

Vous essayez de relativiser ? Après tout on ne parle là que du navigateur Chrome... Étant donné que Google Chrome est le navigateur web le plus utilisé dans le monde, ainsi qu'en Europe et en France, vous ne pouvez pas vous permettre de raisonner de la sorte.

Dans le monde, en janvier 2018, Chrome est utilisé par plus de 50 % d'internautes.

Source : 100 statistiques stupéfiantes sur les sites Internet en 2018

<https://blog-fr.orson.io/passer-son-site-en-https-2018>